

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 11 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Laurence LEVEE, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE, Caroline BAGOT-SIMON

Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Adrien ARNAUD, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Régis BEELDENS

Absente excusée Madame Flavienne MAZARDO-LUBAC

Secrétaire Madame Gwénaëlle TUAL

Secrétaire Adjoint Monsieur Cédric HERNANDEZ

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2017-97

**AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE BIENS  
DE FAIBLE VALEUR**

Rapporteur : Monsieur Alain LE CARROU, 1<sup>er</sup> Adjoint aux Finances, au Personnel et à l'Administration Générale

L'instruction n° 92-132 MO du 23 octobre 1992 et l'arrêté du 26 octobre 2001 fixent à 500 € le seuil pour lequel les biens meubles sont comptabilisés en section d'Investissement.

Au-dessous de ce seuil, les biens meubles sont imputés en section de Fonctionnement, sauf délibération expresse du Conseil Municipal, considérant que l'acquisition revêt un caractère de durabilité et correspond à un accroissement du patrimoine communal.

L'affectation à la section d'Investissement permet à la collectivité de récupérer la TVA sur l'acquisition matérielle.

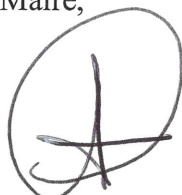
Aussi, **je vous propose** :

- d'affecter les biens annexés ci-après à la section d'investissement,

- d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

**Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.**

Certifié exécutoire au  
vu de la transmission  
en Préfecture le 20/12/17  
et de la Publication le 20/12/17  
La Maire,



Thérèse JOUSSEAUME



Pour extrait conforme,  
Langueux, le 13 décembre 2017  
La Maire,



Thérèse JOUSSEAUME

**AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT  
DES BIENS DE FAIBLE VALEUR**

*Acquisitions 2017*

Service	Quantité	Nature de l'investissement	Valeur d'achat
Matériel Administratif	3	Ecran Ergonomique	511,20 €
	1	PC occasion	306,00 €
	2	Bornes Wi Fi	400,80 €
OCL	1	Présentoir Multi Cases	468,00 €
	1	Aspirateur Dorsal	463,50 €
Secteur Association		Bancs empilables	461,52 €
		Tables empilables	198,91 €
		Aspirateur Dorsal/Salle de danse	483,30 €
Multi Accueil	1	Lave-linge	491,92 €
	1	Sèche-linge	348,00 €
Grand Pré	1	Chariot de service	465,60 €
Ecole élémentaire des Grèves	1	Aspirateur	473,34 €
Aménagement	1	Souffleur de voirie	406,00 €
	1	Débrousailleuse	448,80 €
	1	Aspirateur Dorsal	483,30 €
	1	Perceuse/Bâtiment	463,52 €
	1	Scie Circulaire	270,88 €
	1	Coffret de douille/Mécanique	219,60 €
		<b>Total</b>	<b>7 364,19 €</b>